

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

04/01/21

L'an deux mille vingt et un et le quinze janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : MM. SANS, Mme GERARD, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

D.C.M n° 1-1

Augmentation tarifs camping municipal au 01/04/2021.

Absent excusé : M. AMOUROUX

(Proc. M. SANS)

Madame AIMONE-CAT Françoise a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tarifs du Camping Municipal sont inchangés depuis le 01.04.2017, certains même ne correspondent plus à la fréquentation actuelle. Monsieur le Maire propose la tarification suivante :

<u>EMPLACEMENTS CARAVANES</u>	
Forfait nuitée 2 personnes.....	10 € 00
Personne supplémentaire.....	2 € 50
Enfant – de 7 ans.....	2 € 00
Branchement électrique.....	2 € 50
<u>EMPLACEMENTS TENTES</u>	
Forfait nuitée emplacement.....	2 € 50
Campeur.....	3 € 00
Enfant – de 7 ans.....	2 € 00
Branchement électrique.....	2 € 50
<u>LONGS SEJOURS – FORFAITS MENSUELS</u>	
1 personne.....	105 € 00
2 personnes.....	155 € 00
Personne supplémentaire.....	50 € 00
Enfant – de 7 ans.....	35 € 00
Branchement électrique :	
▪ Caravane.....	45 € 00
▪ Mobil home.....	90 € 00
<u>SUPPLEMENTS</u>	
Chien.....	1 € 00
Forfait mensuel.....	15 € 00

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 01.04.2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Affiché le **21.01.2021**
Pour copie conforme

En mairie, le 21 janvier 2021

